

Année Pastorale 2021-2022



7^e et 8^e Dimanches du temps ordinaire: 20 et 27 février

À partir du 21 février le passeport vaccinal n'est plus obligatoire dans les lieux de culte.

Dans votre calendrier

19-20 février	Distribution des reçus d'impôt 2021 (dans nos églises)
27 février	Assemblée des paroissiens à l'église Saint-Pie-X Élection des marguilliers après la messe de 10h
2 mars	Mercredi des Cendres, messes à 8h30 et 19h30
6 mars	1 ^{er} Dimanche du Carême

Paroisses fusionnées

Depuis le 1^{er} janvier 2022 nos deux paroisses sont officiellement fusionnées. Nous sommes devenus une seule paroisse avec deux églises. **Paroisse Saint-Martin** avec l'église Saint-Martin et l'église Saint-Pie-X. Concrètement :

- les deux églises demeurent ouvertes et l'horaire des messes n'est pas changé
- nous avons **un conseil de Fabrique** au lieu de deux
- pour faire un don par chèque, pour payer une messe par chèque **on le fait uniquement au nom de la Paroisse Saint-Martin.**

Reçus d'impôt 2021

Nous avons commencé la distribution des reçus pour fins d'impôt 2021. Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre générosité et de votre soutien pour nos paroisses. L'année 2021 a été marquée par la Covid-19; églises fermées, restrictions sanitaires, etc.



Nos deux paroisses sont fusionnées depuis le 1^{er} janvier 2022 mais les reçus 2021 proviennent encore des deux paroisses. Vous allez donc recevoir votre reçu de la paroisse où vous avez contribué. L'an prochain, les reçus 2022 seront émis uniquement par la paroisse Saint-Martin.

Si vous avez contribué par le site CanaDon, vos reçus d'impôt ont été émis automatiquement par ce site et vous ont été envoyés par courriel afin que vous puissiez les télécharger.

Aux paroissiens qui nous ont fourni leur courriel et qui n'ont pas spécifié qu'ils souhaitaient le reçu en version papier, nous avons déjà envoyé par courriel les reçus version électronique. Vérifiez vos boîtes de courriels car parfois, ils se ramassent dans les courriels indésirables « spams ».

La fin de semaine des 19 et 20 février, les reçus seront distribués dans nos églises et dans la résidence Boisé Notre-Dame. Durant la semaine qui suit, les reçus seront distribués dans la résidence Le Renoir et les autres reçus seront envoyés par la poste.

Paroisse Saint-Martin
Églises Saint-Martin et Saint-Pie-X
AVIS DE CONVOCATION

Nous, Adam Klinkosz, président de la Fabrique Saint-Martin,
donnons avis à tous les paroissiens de la paroisse Saint-Martin
(territoire des anciennes paroisses Saint-Pie-X et Saint-Martin),
Archidiocèse de Montréal, qu'une assemblée des paroissiens aura lieu:

DIMANCHE LE 27 FÉVRIER 2022

après la messe de 10h dans l'église Saint-Pie-X en vue d'élire trois marguilliers
en remplacement de M. Normand Boivin et de M. Bernard Tremblay
dont les mandats se sont terminés le 31 décembre 2021
et de Mme Maryse Beaulieu qui a démissionnée
et dont le mandat devait se terminer le 31 décembre 2022.

Laval, 19 février 2022

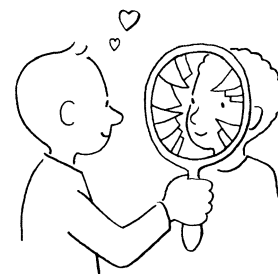
Prière pour dimanche le 20 février

Seigneur, la vie biologique est souvent une compétition,
Une course difficile où gagnent certains, ou perdent les autres.
Tu nous invites à dépasser cet instinct,
A naître d'en haut et de l'Esprit
Pour ressembler à notre Père qui est bon pour tous,
Même pour les ingrats et les méchants.
Guide-nous sur ce chemin difficile
Pour que ton Église témoigne de la vérité de l'amour
Ici, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen

André Beauchamp, prêtre

Prière pour dimanche le 27 février

Seigneur, j'ai tant de fois semé la mort et la haine.
Parce que j'avais peur,
Parce que je voulais être l'égal des autres,
J'ai dit du mal de mes amis, de mes proches, de mes voisins.
J'ai pris plaisir à signaler leurs erreurs.
J'ai insisté sur leurs faiblesses,
Comme si le succès des autres me rabaissait, moi.
Purifie mon cœur et mes lèvres,
Donne-moi de découvrir et d'admirer la bonté des autres.
Donne-moi un cœur miséricordieux,
Prompt à écouter, prêt à comprendre,
Un cœur plus avide de voir le bien que de dénoncer le mal. Amen



André Beauchamp, prêtre



Archidiocèse de Montréal

DÉCRET

de suppression de la Paroisse
Saint-Pie-X (Laval)

La Loi sur les fabriques reconnaît à l'évêque d'un diocèse le pouvoir d'ériger par décret «des paroisses et des désertes, les démembrer, les diviser, les supprimer ou les annexer à d'autres paroisses ou dessertes, et en changer les limites». (Article 2)

Considérant la consultation des paroissiens de la paroisse **Saint-Pie-X** du 8 décembre 2019;

Considérant la consultation des paroissiens de la paroisse **Saint-Martin** du 8 décembre 2019;

Considérant la résolution du conseil de fabrique de la paroisse **Saint-Martin** du 17 décembre 2019;

Considérant la résolution du conseil de fabrique de la paroisse **Saint-Pie-X** du 26 décembre 2019;

Considérant l'avis du Conseil presbytéral du 27 octobre 2021;

Considérant la discipline canonique au canon 1212 et dans l'esprit de ces normes applicables à la perte du caractère sacré d'un lieu sacré, c'est-à-dire de l'église **Saint-Pie-X** bénite en 1955;

Nous décrétons et décidons:

le maintien tout de même de l'église **Saint-Pie-X** à Laval

le transfert des biens meubles et immeubles de **Saint-Pie-X** à la paroisse **Saint-Martin**.

la suppression, à toutes fins que de droit, de la Paroisse **Saint-Pie-X**; le territoire de cette paroisse dissoute et l'annexion de son territoire à la paroisse **Saint-Martin**.

Les limites territoriales seront les suivantes pour les limites après la fusion de la paroisse **Saint-Martin** :

Au Nord et à l'Est :

Par la ligne médiane de l'Autoroute Laval (autoroute 440): à partir de la ligne médiane de l'Autoroute Chomedey (autoroute 13) vers l'est jusqu'à la ligne médiane de l'Autoroute des Laurentides (autoroute 15); par la ligne médiane de l'Autoroute de Laurentides (autoroute 15) vers le nord jusqu'à la jonction des ex-villes de Fabreville, Chomedey et de Sainte Rose; de là, par la limite entre les ex-villes de Sainte-Rose et Chomedey vers l'est jusqu'à la jonction entre les ex-villes de Sainte Rose, Vimont et Chomedey, de là par la limite entre les ex-villes de Vimont et Chomedey, vers le sud jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Pacifique canadien; de là par la ligne médiane de la voie ferrée du Pacifique canadien, vers le sud jusqu'à la limite des ex-villes de Chomedey et Laval-des-Rapides;

DÉPOSÉ A

Au Sud :

- A) Par la ligne limitative des ex-villes de Chomedey et de Laval-des-Rapides: du point de rencontre de la ligne médiane de la voie ferrée du Pacifique canadien et de la ligne limitative desdites ex-villes, vers le sud-ouest jusqu'au point de rencontre de la ligne limitative desdites ex-villes et de la ligne médiane de l'autoroute des Laurentides; par la ligne médiane de l'autoroute des Laurentides, vers le sud jusqu'à la ligne médiane du boulevard Notre-Dame;
- B) Par la ligne médiane du boulevard Notre-Dame: du point de rencontre de la ligne médiane de l'Autoroute des Laurentides et de la ligne médiane du boulevard Notre-Dame ou boulevard de la Concorde; de là vers l'ouest, jusqu'au point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Notre-Dame et de la ligne médiane du boulevard Chomedey;
- C) Par la ligne médiane du boulevard Chomedey: du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Notre-Dame et de la ligne médiane du boulevard Chomedey; de là vers le sud, jusqu'au point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Chomedey et de la ligne médiane du boulevard Perron;
- D) Par la ligne médiane du boulevard Perron: du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Chomedey et de la ligne médiane du boulevard Perron; de là vers l'ouest, jusqu'au point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Curé Labelle;
- E) Par la ligne médiane du boulevard Curé Labelle: du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Perron et de la ligne médiane du boulevard Curé Labelle; de là vers le nord, jusqu'au point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Curé Labelle et de la ligne médiane du boulevard Notre-Dame;
- F) Par la ligne médiane du boulevard Notre-Dame : à partir de la ligne médiane du boulevard Curé-Labelle vers l'ouest jusqu'à la ligne médiane de l'Autoroute Chomedey (autoroute 13) ;

A l'Ouest :

Par la ligne médiane de l'Autoroute Chomedey (autoroute 13): à partir de la ligne médiane du boulevard Notre-Dame vers le nord jusqu'à la ligne médiane de l'Autoroute Laval (autoroute 440) **point de départ**.

Le présent document sera rendu public par voie de publication, d'affichage ou de lecture dans les lieux de culte de la paroisse.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (2021).



+ Christian Lépine

+ Christian Lépine
Archevêque de Montréal

Claude Roy

P. Claude Roy, csv
Vice-Chancelier

Vos offrandes dominicales du 13 février

Église Saint-Martin: 3 346 \$

Église Saint-Pie-X : 2 230 \$

Merci 

INTENTIONS DE MESSE

7^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin	Thérèse Deshaies (Offrande de funérailles)
Samedi le 19 février :	
16h St-Pie X	Willy Bédard (Offrande de funérailles)
Dimanche le 20 février :	
8h30 St-Martin	Madeleine Ouimet (Famille Jacques Bigras)
10h Boisé N.-Dame	Marcel Racette (Offrande de funérailles)
10h St-Pie-X	Pour les paroissiens (Le curé)
11h30 St-Martin	Thérèse Bertrand Beaulieu (Marguillers de la paroisse) Simone Barbe-Montreuil (Sa cousine Jeannine)
Mardi le 22 février :	
16h St-Martin	Roger Bigras (Offrande de funérailles)
Mercredi le 23 février :	
8h30 St-Pie-X	Action de grâces (Une paroissienne)
Judi le 24 février :	
16h St-Martin	Gérard Breton (Offrande de funérailles)
Vendredi le 25 février :	
8h30 St-Pie-X	Conversion des pécheurs (Une paroissienne)

8^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin	Rachel Ethier (Offrande de funérailles)
Samedi le 26 février :	
16h St-Pie X	Simone Barbe-Montreuil (Paul et Françoise Barbe)
Dimanche le 27 février :	
8h30 St-Martin	Pour les paroissiens (Le curé)
10h Boisé N.-Dame	Huguette Martel-De Guire (Famille De Guire) Bernard Graton (Son épouse Raymonde Leboeuf) Gilles Lampron, 19^e ann. (Son épouse et ses enfants) Giuseppe Di Stefano, 21^e ann. (Alex et Carmela Di Matteo) Raymond Jarry (Son épouse et ses fils) Gaétane Sarrasin-Viens (Louise Tourigny)
10h St-Pie-X	
11h30 St-Martin	
Mardi le 1^{er} mars :	
16h St-Martin	Raymond Jarry, 1^{er} ann. (Son fils François) Raymond Lamoureux (Françoise)
Mercredi le 2 mars :	
8h30 St-Pie-X	Mercredi des cendres Hélène Ouellet (Sa mère) Louis Fontaine 20^e ann. , et parents déf. (Jeannette Fontaine) Jean-Charles Galland (Offrande de funérailles) Gérard Breton (Offrande de funérailles)
10h Boisé N.-Dame	
19h30 St-Martin	
Judi le 3 mars :	
16h St-Martin	Georges Morrissette (Offrande de funérailles)
Vendredi le 4 mars :	
8h30 St-Pie-X	Philippe Alangny (Sa belle-mère)